CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 018 | Vendredi 14 août 2020

Sommaire

1 **Edito :** La Gestion des Mandats de Représentation du Secteur Privé, l'affaire de tous

2 **Mandats et Représentations :** L'Observatoire de la Célérité des Operations De Dédouanement (OCOD)

4 **Appui aux Entreprises :** FSGE : Les Grandes Entreprises peuvent à nouveau solliciter le Fonds

5 **Plaidoyer :**

- 5 Prorogation du délai d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU) : le plaidoyer de la CGECI porte ses fruits
- 6 Revalorisation de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire/ Penser de nouveaux paradigmes

7 **Emploi :**

- 7 La COVID-19 a changé nos habitudes de travail
- 8 Le Secteur Privé associé à la reconversion des ex-militaires

9 **Analyse d'Impact :** Zone de Libre-Echange Continentale : Ce que la Côte d'Ivoire gagne!

11 **Brèves et Circulaires**

12 **La Parole est à un Membre qui fait de la RSE**

13 **Bonnes Pratiques :** Les actions du Secteur Privé Africain face à la COVID-19

14 **Les Entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

La Gestion des Mandats de Représentation du Secteur Privé, l'affaire de tous !

Stéphane AKA-ANGHUI
Directeur Exécutif - CGECI

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) est connue pour être l'Organisation Patronale la plus représentative du Secteur Privé en Côte d'Ivoire. C'est aussi un acteur majeur dans la représentation des entreprises, la défense de leurs intérêts et la promotion de leurs activités. Dans le cadre de ces missions de représentation du secteur privé, la CGECI exerce principalement trois (03) mandats : de gestion, de représentation et de consultation. Si l'état des lieux de la gestion de ces différents mandats laisse apparaître divers points de satisfaction, il laisse aussi ressortir la nécessité d'une forte implication de tous, pour une meilleure efficacité.

Dans l'optique de communiquer sur les mandats portées par la CGECI, nous avons depuis quelques numéros introduit dans « La Veille du Patronat », des articles sur les mandats portés par la CGECI pour le compte du secteur privé ivoirien. Je voudrais donc à travers cet édito revenir un peu sur cette mission essentielle du Patronat Ivoirien qui est gérée certes par le DE, mais assumée en grande partie par les adhérents, qu'ils soient membres du Conseil d'Administration, des Commissions Permanentes ou des entreprises membres de la CGECI.

Selon l'article 1984 du Code civil concernant le mandat : « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne (le mandant) donne à une autre (le mandataire) le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom ». En ce qui concerne la CGECI, trois (03) mandats sont exécutés. Il s'agit des mandats de gestion, de représentation et de consultation.

Au cours de l'exercice 2019, la Direction Exécutive, sur instruction du Président de la CGECI, a œuvré à mettre en place un processus de rationalisation de la gestion de ces différents mandats de la Confédération, après en avoir dressé un état des lieux.

La matrice des mandats établie au 28 février 2019 révélait ce qui suit : 227 mandats répartis comme suit : 157 mandats opérationnels; 52 mandats à réviser du fait des mandataires (ne sont plus en activité pour le compte de la CGECI); 18 mandats à supprimer du fait de la dissolution de la structure ou de la fin de l'activité ou du programme exécuté.

Après suppression des mandats échus, révision de certains mandats inopérants et ajout de nouveaux mandats attribués, le nombre total des mandats est passé de 227 à 218 mandats, à décembre 2019.

La classification des mandats de la CGECI en 16 domaines spécifiques, a permis de relever ce qui suit :

- La CGECI porte plus de mandats dans les domaines de l'Emploi et le Social (16,06%), l'Education, la Formation et la Recherche (15,60%), le Commerce et l'Industrie (14,22%);
- La Fiscalité (5.50%), les Politiques et Programmes Economiques (5,05%) et l'Environnement des Affaires et l'Investissement (4,13%) sont des domaines qui sollicitent également la contribution de la CGECI ;
- Par contre, la CGECI est moins représentée dans les organes portant sur les Marchés Publics (0,92%), le Transport et les Infrastructures (1,38%), ainsi que le Juridique (1,38%).

Plusieurs difficultés ont été rencontrées dans la gestion des mandats au cours de l'exercice 2019. Il s'agit entre autre, de la multiplicité des mandats de la CGECI; de l'importance des sollicitations des partenaires; de la difficulté à identifier des mandataires répondant aux critères de désignation et disponibles; de la difficulté à coordonner les différentes désignations de mandataires; et enfin de la difficulté à effectuer le suivi des activités des mandataires.

Pour une meilleure efficacité, outre les outils modernes de gestion des mandats à mettre en place, s'impose la nécessité d'une meilleure implication de tous.

En vous investissant dans un mandat de gestion, de représentation ou de consultation, vous contribuerez à solidifier le Patronat Ivoirien dans son rôle de principal représentant du secteur privé. Mais aussi, l'exercice d'un mandat permet de développer des compétences et des connaissances supplémentaires, stratégiques pour vous et pour votre entreprise, et constitue une expérience humaine enrichissante.

Une meilleure gestion des mandats de la CGECI doit être l'affaire de tous.

Rendons-nous donc disponibles !

Mandats & représentations

L'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD)

M. **DIARRASSOUBA Vallassine**, Président de la Commission Douane et Intégration de la CGECI

L'observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD) a été créé par l'arrêté n°689 du 17 décembre 2007 du Ministre de l'Economie et des Finances. C'est un instrument paritaire douane/secteur privé, de facilitation qui recueille et analyse les plaintes des usagers. Sa création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), qui vise à renforcer la sécurité et la facilitation du commerce international.

L'OCOD se veut un outil de promotion des bonnes pratiques pour assurer une fluidité et une aisance dans l'accomplissement des formalités en douane. Il fait suite à une série de concertations entre le secteur privé et les Douanes ivoiriennes dont le fleuron reste la Convention instituant un taux forfaitaire du Travail Supplémentaire (TS).

Objectifs et missions

L'Observatoire a pour missions de :

- Veiller à la célérité des opérations de dédouanement en vue de contribuer à la fluidité du trafic à Abidjan et à San Pedro;
- Surveiller le respect des engagements pris par la Douane et le secteur privé dans le cadre de la détermination du taux forfaitaire du T.S. (Travaux Supplémentaires) ;
- Dénoncer tous les cas de blocage administratifs liés au dédouanement et à la circulation des marchandises.

L'OCOD est donc un organe de veille et de dénonciation. Il contribue à lever les éventuels obstacles liés au dédouanement des marchandises en Côte d'Ivoire. A cet effet, il reçoit toutes les plaintes des usagers relatives aux tracasseries administratives, blocages dans la procédure de dédouanement et autres désagréments. Il les centralise et saisit l'autorité douanière immédiate ou la plus proche, en cas d'urgence.

Une permanence est assurée tous les jours ouvrables par le secrétariat permanent, qui reçoit les requêtes des usagers. L'observatoire dispose à cette fin d'un bureau dans l'enceinte portuaire où il recueille les plaintes des usagers.

Ses membres

Pour assurer cette impartialité dans ses décisions, l'OCOD présente une composition paritaire comprenant notamment le secteur privé dont les membres sont désignés par chacune des organisations professionnelles membres que sont :

- la Fédération Maritime (FEDERMAR) ;
- le Syndicat National des transitaires de Côte d'Ivoire (SYNATRANS-CI);
- le Syndicat des Grands Transitaires;
- la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR);
- le Port Autonome d'Abidjan (PAA);
- le Groupement des Importateurs de Produits Alimentaires Congelés (GIPAC-CI) ;
- la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI);
- l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC);
- l'Association des Manutentionnaires de Côte d'Ivoire (AMSCI);
- le Syndicat des Compagnies de Navigation et Consignataires de Navire de Côte d'Ivoire (SYNDINAVI);
- la Douane dont les représentants sont nommés par le Directeur Général des Douanes.

Le Bureau Exécutif actuel de l'OCOD est présidé par Monsieur DIARRASSOUBA Vallassine représentant la FEDERMAR au sein de l'Observatoire. Il est également le Président de la Commission Douane et Intégration de la CGECI.

Les organes dirigeants de l'OCOD fonctionnent selon le

Mandats & représentations

L'Observatoire de la Célérité des Operations de Dédouanement (Suite et fin)

principe de l'alternance et de la parité entre la Douane et le Secteur Privé.

Fonctionnement

L'OCOD se réunit hebdomadairement tous les mardis pour débattre des questions inscrites à l'ordre du jour. Ses réunions sont sanctionnées par des comptes rendus comportant des avis et des suggestions adressées au Directeur Général des Douanes.

Les moyens et les types de saisine

L'OCOD peut être saisi par écrit ou par tout autres moyens de communication usuels (téléphone, mail etc…)

Les requérants peuvent saisir directement tout membre de l'OCOD; une page de saisine est prévue à cet effet sur le site web de la douane: www.douanes.ci

Les saisines émanent aussi bien des opérateurs privés que de l'Administration des douanes. L'OCOD est effectivement consulté par la Direction Générale des Douanes pour donner son avis ou son éclairage sur des reformes ou des projets de circulaires.

Les saisines adressées à l'OCOD font l'objet d'un examen minutieux et rigoureux par les membres. Un tableau de diligence est établi chaque semaine pour faire le suivi des saisines.

Il est bon de noter que l'observatoire n'a pas vocation à trancher des litiges en faveur de l'une ou l'autre partie. Les avis qu'il émet sont des suggestions soumises au Directeur Général des Douanes, qui en dernier ressort tranche. Cependant, les décisions de l'OCOD s'imposent aux parties en présence lorsque ses avis sont fondés sur la réglementation douanière en vigueur.

Les entreprises victimes de tracasseries ou de blocages dans la célérité des opérations de dédouanement sont invitées à contacter l'OCOD.

Le Comité de Veille et le Centre de Formation

- L'OCOD s'est doté d'un Comité de Veille pour mesurer le temps de séjour des marchandises sur l'espace portuaire aussi bien à l'import qu'à l'export. Chaque semaine ce comité de veille donne la situation des mouvements des conteneurs sur le terminal à conteneurs.

  Ce comité transmet également dans son rapport hebdomadaire la situation des déclarations à travers les différents types de circuits douanier (vert, jaune et rouge).

- Depuis sa mise en place en 2004, l'OCOD recueille et analyse les plaintes (saisines) des usagers ainsi que celles de l'Administration Publique. A l'analyse des saisines qui lui sont soumises, l'OCOD est parvenu à la conclusion que certaines saisines auraient pu être évitées si les requérants avaient une meilleure connaissance des sujets en question. D'où la nécessité de renforcer les capacités des acteurs de la chaine de dédouanement.

Pour répondre à ce besoin, l'Observatoire a conclu un protocole d'accord avec l'Administration des Douanes en vue de la mise en place d'un centre de formation continue en alternance dénommé « Le Centre de Formation DOUANES/OCOD », agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP).

Ses objectifs sont de :

→ assurer une intégration réussie des nouveaux diplômés déjà recrutés par l'administration et les entreprises au sortir des écoles spécialisées ;

→ garantir le renforcement des capacités des employés déjà en service, reconnus compétents mais ayant besoin d'une meilleure vision globale de leur métier et ce à travers un programme de formation adapté aux besoins des acteurs de la chaîne de dédouanement.

Appui aux entreprises

Les Grandes Entreprises peuvent déposer leur dossier au secrétariat

Photo d'illustration

Le Comité de Gestion des Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) au cours de sa 20ème réunion tenue le 11 août 2020 a annoncé la reprise probable, cette semaine ou la semaine prochaine de l'analyse des dossiers qui auront été déposés au Secrétariat du FSGE, accompagnés de la fiche d'inscription en ligne. Cette annonce s'inscrit dans le cadre de la phase définitive du FSGE.

Aussi, les Grandes Entreprises qui souhaitent solliciter l'appui du Fonds ont-elles la possibilité de se rendre sur la plateforme dédiée ouverte à nouveau à cet effet (https://www.fsge.info/inscriptions/create), afin d'effectuer leur inscription en ligne.

Contrairement à la phase transitoire débutée au mois de Mai 2020 et qui a pris fin en Juillet 2020, elle avait accordé la priorité à l'Hôtellerie, au Tourisme, au Transport et au Commerce en tant que secteurs les plus impactés. Cette phase définitive est ouverte à toutes les entreprises qui remplissent les critères.

Par ailleurs, un nouvel instrument financier a été ajouté aux prêts directs dans le cadre de cette seconde phase, pour mieux accompagner les Grandes Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 milliards FCFA. Il s'agit de la « Garantie de Portefeuille ».

Différente d'une garantie directe, la garantie de portefeuille consiste pour le FSGE à mettre en place une ligne de garantie auprès d'une banque. Ainsi tous les clients de cette banque, qui respectent les critères d'éligibilité du Fonds ainsi que ceux des banques, peuvent solliciter des prêts qui n'excèdent pas un (01) milliard FCFA.

Ces prêts ne devront pas excéder trente-six (36) mois. Le FSGE apportera donc sa garantie aux entreprises qui rempliront les critères. La banque pourra leur accorder jusqu'à 1 milliard FCFA de prêt sous condition suspensive de la garantie du fonds qui donnera une garantie de 75%, tout en demandant à l'institution financière de ne pas prendre d'autres garanties. La banque assume le risque de 25% sur son propre bilan.

FSGE COVID-19 — RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

www.fsge.gouv.ci

Adresse : .....2 Plateaux, Eglise Saint-Jacques

Email : .....contact@fsge.info

Téléphone : .....(+225) 22 51 51 90

Heure : .....07h30-16h30 Lundi - Vendredi

Plaidoyer

Prorogation du délai d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU) : le plaidoyer de la CGECI porte ses fruits

Photo d'illustration

Le 31 mars 2020 avait été indiquée comme délai d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'assurance de base obligatoire pour tous ceux qui résident en Côte d'Ivoire. Avant l'expiration de ce délai, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, a été touchée par la pandémie de la COVID-19 rendant ainsi difficile l'enrôlement des requérants. Face à cette situation, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a bien voulu reporter le délai au 30 juin 2020.

Malheureusement, à la nouvelle date indiquée, la pandémie continuait de sévir et son impact sur la mobilisation de la population vers les centres agréés devenait de plus en plus évident.

Consciente des difficultés de ses membres et des non membres à pouvoir s'enrôler, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) s'est engagée dans un plaidoyer auprès des Ministères et structures en charge de la gestion de la CMU. Ainsi, elle a adressé un courrier le 3 juillet 2020 au Ministère de l'Economie et des Finances avec ampliation au Premier Ministre, Ministre de la Défense, au Directeur Général du Trésor et à l'Association des Sociétés d'Assurances (ASACI), demandant d'autoriser une nouvelle prorogation jusqu'au 31 décembre 2020. Cette faîtière étant l'un de ses membres, elle est concernée au premier plan par la requête formulée par la CGECI auprès des autorités compétentes. L'ASACI a donc été associée à toutes les initiatives entreprises par l'Organisation Patronale. La demande de la CGECI de proroger le délai d'enrôlement à la CMU a été satisfaite. Par note circulaire en date du 5 août 2020, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a informé les Responsables des Sociétés d'Assurances et des Sociétés de Courtages d'Assurances, de la décision de proroger au 31 Décembre 2020, le délai d'enrôlement pour la Couverture Maladie Universelle.

Tout en se félicitant de cette initiative, la CGECI voudrait inviter les uns et les autres à prendre les dispositions nécessaires pour s'enrôler avant la date indiquée, afin de continuer à bénéficier des prestations de l'assurance complémentaire.

SITE D'ENROLEMENT DU GRAND ABIDJAN

COCODY	Lycée Hôtelier Riviéra Golf	**PORT-BOUET**	FSU Communautaire - près de la SIR
	Musée de Cocody, à la salle ONI		Centre d'Enseignement Professionnel
	CBCG Cocody	**TREICHVILLE**	Centre Urbain Communautaire Arras 3
YOPOUGON	Centre Médical de la CNPS	**PLATEAU**	Ancienne CNPS
	Lycée Professionnel de Yopougon		Immeuble Equateur (CNAM)
ANYAMA	Foyer des Jeunes d'Anyama	**DABOU**	Préfecture
BINGERVILLE	Sous-Préfecture de Bingerville		Mairie
KOUMASSI	Centre des Métiers du bois de Koumassi	**SONGON**	Mairie
	Foyer des Jeunes	**GRAND-LAHOU**	Préfecture
MARCORY	Centre d'Enseignement Technique	**JACQUEVILLE**	Préfecture

Localisation des Centres d'Enrôlement de la CMU = https://snedai.com/localisation-des-centres-denrolement/

Plaidoyer

Revalorisation de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire/ Penser de nouveaux paradigmes

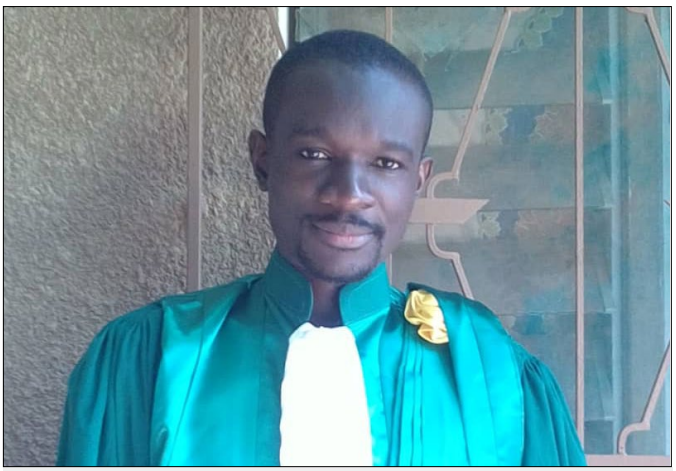

Dr **DJADOU Ané Armel** Enseignant-Chercheur en Communication
à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (UAO)

La Recherche Sientifique est un sujet qui est au cœur des préoccupations du Secteur Privé Ivoirien au regard des enjeux de la transformation structurelle de l'économie mais surtout des nombreuses opportunités offertes par l'innovation technologique.

La CGECI, qui a bien intégré ce paradigme, en a fait son cheval de bataille. Ainsi, la Commission Formation Professionnelle et Recherche (CFPR), au-delà des sujets relatifs à l'adéquation Formation-Emploi qu'elle porte, s'est donné pour mission de faire la promotion des activités de Recherche et de développement et de contribuer au renforcement du système national d'innovation. C'est dans ce cadre que cette Commission a organisé du 27 au 28 février 2020 la première édition du Marché de l'Innovation et de la Recherche(MIR) à l'Université Félix Houphouët Boigny. Les réflexions qui y ont eu lieu ont tourné autour de l'amélioration de façon durable de la compétitivité des entreprises ivoiriennes, de la promotion de la découverte et la valorisation économique des potentiels cachés et inexploités. En somme, les échanges ont mis en lumière les réflexions portées par la CGECI qui rejoignent celles des acteurs de l'innovation et de la Recherche scientifique.

Cet article qui est une contribution du Dr DJADOU Ané Armel, Enseignant-Chercheur en Communication à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, extrait de l'organe de presse Financial Afrik, est un appel à la revalorisation de la Recherche scientifique en Côte d'Ivoire tout en s'inscrivant dans la droite ligne du plaidoyer fait par la CGECI dans ce sens.

Pour le Docteur Djadou Ané Armel, l'Afrique noire doit être capable d'avoir une recherche fondamentale autonome, reprendre totalement confiance en ses propres capacités intellectuelles pour construire un système moderne de recherche. Selon lui, celle-ci devrait être dynamique et faire partie des axes stratégiques prioritaires de l'État ivoirien, surtout en cette période où la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 secoue le monde entier.

En effet, cette effroyable pandémie a ainsi montré la fragilité et les limites de bien de systèmes qualifiés pourtant de performants. Ces milliers de morts enregistrés partout dans le monde et les cas croissants enregistrés en Côte d'Ivoire devraient être l'occasion pour notre pays d'agir activement et en urgence pour le renforcement de notre système sanitaire par la recherche. Certes des efforts ont été faits, mais la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire, comme d'ailleurs dans de nombreux pays africains, n'a pas encore la place qui lui revient.

Aujourd'hui plus que jamais, Il faut des mesures appropriées et concrètes, pour booster et encourager véritablement la Recherche scientifique en Côte d'Ivoire :

- Mise en place d'un Système National de Recherche et d'Innovation structuré et performant (les orientations, les priorités, la programmation des investissements et les mécanismes d'évaluation des recherches…);
- Équipement et Financement conséquent des Instituts, Centres de Recherche et Laboratoires (pour renforcer les capacités et améliorer la qualité de la recherche scientifique);
- Redynamisation des éditions du «Prix de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique» crée en octobre 1995, en vue de récompenser les Chercheurs et Enseignant-Chercheurs les plus méritants, dans différentes disciplines scientifiques (inciter à des recherches originales et novatrices) ;

En somme, la Côte d'Ivoire, qui aspire à l'émergence, doit nécessairement mettre la Recherche Scientifique au rang des priorités, elle doit redonner à la science ses lettres de noblesse, pour ne pas être en contradiction avec ses aspirations et ambitions.

Le pays doit désormais, après avoir tiré toutes les leçons de la pandémie de la COVID-19, miser encore plus sur la Recherche Scientifique et compter sur la valeur et la compétence de ses propres ressources humaines pour adapter les solutions sorties de ses laboratoires à ses propres réalités.

Pour sa part, la CGECI en créant un cadre d'expression (Ndlr : MIR), une tribune permettant aux chercheurs et aux acteurs de l'économie ivoirienne d'interagir et de tisser des alliances stratégiques et technologiques ainsi que des partenariats exclusifs de développement de produits et solutions innovants à fort potentiel de rentabilité entendait exhorter activement l'Etat Ivoirien à s'investir davantage dans la Recherche Scientifique et l'Innovation.

Emploi

La COVID-19 a changé nos habitudes de travail

Photo d'illustration

La pandémie de coronavirus (COVID-19) continue d'affecter gravement la santé publique et de provoquer des perturbations sans précédent dans les économies et les marchés du travail. Conformément aux conseils de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de nombreuses mesures ont été prises à travers le monde pour contenir la propagation du virus. Les Gouvernements ont mis en place des mesures qui vont de la distanciation physique, des restrictions liées à la liberté de circulation, et de la fermeture d'entreprises, voire la fermeture des sociétés non essentielles, au confinement de villes, et cela dans différentes régions du monde. Les mesures prises par les gouvernements pour faire face à la pandémie ont évolué avec elle.

La réduction des contacts directs est une mesure importante pour atténuer l'impact de la COVID-19. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), environ 68 pour cent de la main-d'œuvre mondiale, y compris 81 pour cent des employeurs, vivent actuellement dans des pays où la fermeture des lieux de travail est obligatoire ou recommandée. Dans ce nouvel environnement, les employeurs doivent être capables de s'adapter et de préparer des plans d'urgence pour faire face aux nouvelles mesures dès qu'elles sont prises. De nombreuses sociétés explorent le travail à domicile comme modalité de travail temporaire ou alternative.

Qu'est-ce que le Travail à Domicile ?

Le travail à domicile est une modalité de travail dans laquelle un travailleur accomplit l'essentiel des responsabilités incombant à son poste tout en restant chez lui, en utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Pour les besoins de guide et dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le terme « travail à domicile » est utilisé pour se référer uniquement au télétravail à domicile comme modalité de travail temporaire et alternative. Il suppose une responsabilité et un engagement partagés par les employeurs et les travailleurs pour assurer la continuité des activités et de l'emploi.

En quoi le Travail à Domicile diffère-t-il du Télétravail, du Télétravail Pendulaire ou du Travail à Distance ?

Les progrès des TIC ont permis et facilité les modalités de travail alternatives, y compris le travail à domicile, le télétravail, le télétravail pendulaire et le travail à distance. Ces termes sont souvent utilisés de manière interchangeable pour faire référence à des modèles de travail nouveaux et évolutifs, en dehors des locaux ou du lieu de travail de l'employeur. Il peut y avoir de légères différences entre ces termes. Par exemple, certains peuvent correspondre à un dispositif temporaire tandis que d'autres impliquent un arrangement à long terme. Le travail à domicile est considéré comme étant un télétravail effectué à domicile, la différence étant que le télétravail peut concerner divers sites éloignés du lieu de travail principal ou des locaux de l'employeur (comme le travail nomade). Le télétravail pendulaire consiste à remplacer les trajets entre domicile et travail par les télécommunications. Il existe des différences entre les termes « télétravail » et « télétravail pendulaire », notamment parce que la notion de télétravail est plus large et n'est pas toujours un substitut aux trajets quotidiens, mais elles sont relativement mineures. Pour les besoins de ce guide, les termes de « télétravail » et « télétravail pendulaire » sont utilisés de manière interchangeable.

Tous les Emplois sont-ils adaptés au Travail à Domicile ?

Quand leurs locaux et tous leurs sites sont fermés à titre de précaution ou en application d'une directive gouvernementale, les entreprises peuvent être amenées à instaurer un régime de travail à domicile pour assurer la continuité de service, maintenir la productivité et préserver les emplois, tout en sauvegardant la sécurité et la santé des travailleurs. L'OIT estime que près de 18 pour cent des travailleurs exercent des métiers qui sont compatibles avec le travail à domicile et vivent dans des pays disposant des infrastructures nécessaires au télétravail.

En matière de travail à domicile, la responsabilité est partagée et suppose l'engagement des deux parties, employeurs et travailleurs, pour que cela fonctionne. Les employeurs et les travailleurs doivent faire preuve d'esprit pratique, de flexibilité et de sensibilité à leurs situations respectives dans la mise en place des dispositions de travail à domicile.

Avant de mettre en place les modalités de travail à domicile, l'employeur doit d'abord évaluer si cela est possible et pratique pour les fonctions du poste et son titulaire, comme suit :

- Identifier les fonctions et les tâches du poste qui peuvent être effectuées hors site. Cela implique de faire preuve d'innovation et de créativité pour faire les choses différemment de la norme.
- Evaluer les mécanismes de connexion tels que les appels en visioconférence réguliers et autres moyens.
- Evaluer les infrastructures, les installations et les outils disponibles pour le travail à domicile, tels que la connexion internet et la disponibilité d'une alimentation électrique fiable.
- Evaluer les exigences et les obligations légales, les responsabilités potentielles, en prenant en considération la situation du travailleur et les fonctions du poste, l'équipement et les outils nécessaires.
- Evaluer la situation du travailleur en termes de sécurité et de santé dans son environnement domestique et la capacité réelle à mener à bien les tâches requises au domicile.
- Envisager l'impact possible sur les modalités de vie du travailleur. Par exemple, les travailleurs peuvent avoir des enfants ou des personnes à charge, des problèmes relationnels ou de violence domestique, des problèmes de santé chroniques ou des handicaps.
- Evaluer tous problèmes de santé mentale ou d'éventuelles difficultés futures qui pourraient survenir dans le cadre d'un arrangement de travail à domicile.

Il convient de noter que si les progrès des TIC ont favorisé le travail à domicile, toutes les fonctions et tâches professionnelles ne peuvent être effectuées en dehors des locaux de l'employeur.

Emploi

Le Secteur Privé associé à la reconversion des ex-militaires

Photo d'illustration

Le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM) a eu une rencontre avec la CGECI, le lundi 10 aout 2020, à la Maison de l'Entreprise.

Il est ressorti de cette rencontre que le Gouvernement ivoirien a initié la réforme de la Sécurité Nationale en 2011, en vue de doter le pays d'une Armée performante. Cette réforme a abouti à l'adoption de la Loi de Programmation Militaire (LPM) par le Parlement et sa promulgation par le Président de la République, le 13 janvier 2016.

La Loi de Programmation Militaire se décline en trois (03) grands axes, à savoir :

1. la réduction des effectifs, l'optimisation et la réorganisation des Ressources Humaines (RH);
2. la réorganisation des structures des forces armées et la réforme du cadre institutionnel;
3. le renforcement des capacités opérationnelles des forces armées.

Le projet de reconversion des militaires conduit par la BARM s'inscrit dans le cadre du premier axe.

A cet effet, il a été décidé de réorganiser les Ressources Humaines en procédant à la contractualisation de la carrière militaire à l'instar des pays développés et en encourageant le départ volontaire à la retraite des militaires avec des mesures d'accompagnement.

Cela implique que l'on assistera de plus en plus au départ à la retraite de jeunes militaires. C'est pourquoi le BARM et la cellule de suivi du projet ont été mis en place, respectivement les 03 mai 2018 et 02 avril 2019, par arrêtés du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense d'alors.

Les missions du Bureau d'Accompagnement à la reconversion des militaires (BARM) sont les suivantes:

1. Sensibiliser et motiver les militaires sur les modalités de reconversion ;
2. Orienter les candidats qui le souhaitent vers des formations professionnelles ou qualifiantes en lien avec les besoins du marché et leur qualification professionnelle;
3. Accompagner les candidats à la reconversion dans leur insertion professionnelle ;
4. Assurer le suivi des bénéficiaires.

Le BARM a pour objectif de faciliter aux militaires en fin de carrière leur accès à un emploi civil, soit, dans la fonction publique soit dans une entreprise privée soit, par la création de leur propre entreprise.

Il est important de noter que du 31 décembre 2017 au 31 juillet 2020, 6 070 militaires sont sortis des effectifs de l'Armée. Sur cet effectif, 1 807 ex-militaires ont manifesté leur volonté de se reconvertir.

Il convient de préciser que sur les 1 807 qui ont manifesté la volonté de se reconvertir, 1 651 soit 91,4% ont souhaité s'orienter vers l'auto-emploi, 91 soit 5% ont opté pour un emploi salarié au sein des entreprises privées et 65 soit 3,6% ont préféré se reconvertir à la Fonction Publique (FP).

Dans l'optique de réussir leur reconversion, les candidats sont soumis à un parcours rigoureux suivant :

- La sensibilisation des militaires à la reconversion;
- L'inscription des candidats ;
- L'évaluation des choix opérés par les candidats et leur orientation vers un choix plus pertinent ;
- La formation ou le renforcement des capacités des candidats en fonction de leur choix ;
- L'accompagnement des candidats à l'auto-emploi pour la rédaction des business plans et l'accomplissement de bien d'autres formalités.

Le projet de reconversion des militaires bénéficie de l'appui de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers. Cependant, tout en se satisfaisant de l'avancée significative des relations avec les différents partenaires, le BARM souhaite qu'une collaboration étroite soit scellée entre lui et la CGECI en vue d'une insertion et une intégration beaucoup plus efficaces des anciens militaires dans la vie professionnelle privée.

Analyse d'impact

Zone de Libre-Echange Continentale : Ce que la Côte d'Ivoire gagne!

Photo d'illustration

« La création d'un marché unique à l'échelle du Continent pour les biens et les services, les affaires et les investissements restructurera les économies africaines. La mise en œuvre de la ZLECAf serait un grand pas en avant pour l'Afrique, en montrant au monde que le continent est en train de devenir un chef de file de la promotion du commerce mondial. »

Caroline Freund
Directrice mondiale du pôle Commerce, Investissement et Compétitivité

La pandémie de la COVID-19 crée des bouleversements dans l'économie mondiale. La création d'un vaste marché régional constitue une occasion à saisir par les pays africains pour diversifier leurs exportations, accélérer leur croissance et attirer les investissements directs étrangers.

Paru en Juillet 2020, le rapport de la Banque Mondiale intitulé « Zone de Libre-Echange Continentale Africaine : effets économiques et redistributifs » donne des orientations aux dirigeants africains pour la mise en œuvre des politiques susceptibles de maximiser les bénéfices potentiels de l'Accord tout en minimisant les risques.

Pour les Experts de la Banque Mondiale, la mise en œuvre réussie de la ZLECAF permettra d'amortir les effets négatifs du coronavirus qui risquent d'entrainer jusqu'à 79 milliards de U$ (Près de 43 900 milliards FCFA) de pertes de production en Afrique en 2020. Elle aidera les pays africains à renforcer leur résilience face aux futurs chocs économiques.

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine pourrait stimuler les échanges intra régionaux dans le secteur manufacturier notamment les exportations intracontinentales qui augmenteraient de 81%, tandis que la progression vers les pays non africains serait de 19%.

La création d'un marché à l'échelle du Continent impliquera la volonté de tous les dirigeants pour la réduction de tous les coûts commerciaux.
Cela se fera par l'adoption de législations pour la circulation libre et facile des marchandises, des capitaux et des informations à travers les frontières.
Les pays qui y parviendront pourront attirer les investissements étrangers et stimuler la concurrence, facteurs d'augmentation de la productivité et de l'innovation des entreprises nationales.

Selon la Banque Mondiale, les effets de la mise en œuvre de la ZLECAF sont les suivants :

- sortir 30 millions d'Africains de l'extrême pauvreté d'ici à 2035 et augmenter les revenus de près de 68 millions d'autres personnes qui vivent avec moins de 5,50 dollars par jour ;
- augmenter les revenus de l'Afrique de 450 milliards de dollars US$ d'ici à 2035 (soit une progression de 7 %) tout en ajoutant 76 milliards de dollars US$ aux revenus du reste du monde ;
- accroître de 560 milliards de dollars US$ les exportations africaines, essentiellement dans le secteur manufacturier ;
- favoriser une progression salariale plus importante pour les femmes (+10,5 %) que pour les hommes (+9,9 %);
- augmenter de 10,3 % le salaire des travailleurs non qualifiés et de 9,8 % celui des travailleurs qualifiés.

Analyse d'impact

Focus sur la Côte d'Ivoire

Le rapport révèle que la Côte d'Ivoire pourrait être le plus grand bénéficiaire de la ZLECAF avec une augmentation d'environ 14% de ses revenus, devant des pays comme le Nigeria ou l'Afrique du Sud (+4%) comme le montre la figure ci-dessous.

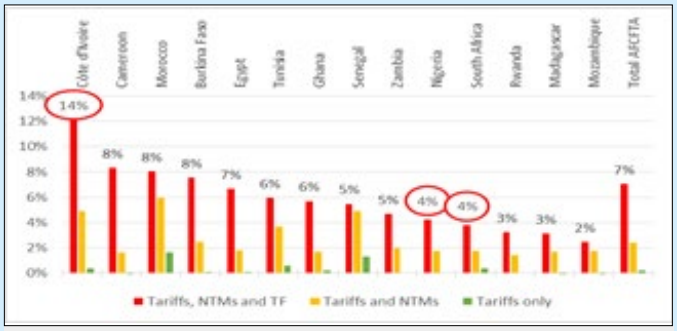

Effets de la ZLECAF sur les revenus en 2035

Les effets de la ZLECAF en Côte d'Ivoire entraîneront des réductions des droits de douane :

- secteur du textile et de l'habillement (de 10% à 3%)
- fabrication à forte intensité énergétique (de 5% à presque 0%)
- produits manufacturés, non spécifiés ailleurs (de 4% à 0,13%)
- l'agriculture connaîtra une baisse nette de 4 points de pourcentage des tarifs, de 24 à 20 pour cent.

La mise en œuvre de la ZLECAF en Côte d'Ivoire aura des effets sur les salaires. En effet, les salaires des travailleurs non qualifiés augmenteraient de 0,87 point de pourcentage par rapport au niveau de référence. Les salaires des hommes qualifiés augmenteraient de 0,68 point de pourcentage par rapport au niveau de référence, tandis que les salaires des femmes qualifiées augmenteraient à un taux de 0,62 point de pourcentage.

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE
"Le Patronat Ivoirien"

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

COVID-19

Face au **Coronavirus**:
pour **se protéger** et **protéger les autres**

Se laver très régulièrement les mains au savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique

Nettoyez régulièrement les surfaces potentiellement infectées

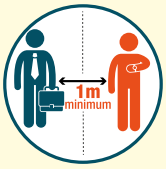

Respecter une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle

Brèves & Circulaires

Lundi 10 août

- Réunion de la CGECI au GOTIC
- CODIR de la CGECI
- Formation sur l'efficacité énergétique : 3ème session avec un expert venu de la France

Mardi 11 août

- 19ème Comité de Gestion du FSGE

Mercredi 12 août

- Entretien vidéo du Directeur Exécutif de la CGECI, M. Stéphane Aka-Anghui avec le monde du travail organisé par l'Organisation International des Employeurs

Jeudi 13 août

- La Commission Relation du Travail du CNDS

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 102 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont deux (02) cette semaine.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°430/08-20 — Abidjan, le 11 août 2020

CTAGS

GESTION DE CRISE ET PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS : OUTILS INCONTOURNABLES À LA SURVIE DES ENTREPRISES

INTERVENANTS

Moussa KONE, Consultant — Transport Aérien, Spécialisé en Exploitation Aéroportuaire et en Gestion de la Sécurité

René-Clément KOTOKLO, Modérateur — Psychologue du travail, Consultant en RH et Ex-DRH

MARDI 18 AOÛT 2020 | À PARTIR DE 14H00 › ABIDJAN - CÔTE D'IVOIRE

A L'ATTENTION :
Des Groupements Professionnels & Associations Membres
Des Entreprises Membres
Des Entreprises de Côte d'Ivoire

Mesdames, Messieurs,
La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), en collaboration avec le Cabinet de Transport Aérien et de Gestion de la Sécurité (CTAGS), vous convie à une session de webinaire portant sur le thème « Gestion de Crise et Plan de Continuité des Activités : Outils incontournables à la survie des entreprises », le mardi 18 Août 2020 à 14 heures.
L'objectif de ce webinaire est de montrer le caractère incontournable du plan de gestion de crise et du plan de continuité d'activité dans le management des organisations, en vue d'expliquer le processus simplifié de leurs mises en place dans une organisation.
L'animation est assurée par un Consultant, Instructeur en Transport Aérien et Gestion de la Sécurité.
La participation est gratuite sur inscription préalable en ligne via le lien suivant : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=R9crZ_Bkg0Cig8x85jMrJAUTTDlPL1xKkK_WeBFW76hUMUs3QUMyQVNFM0JXMlQ2NEowQTUySEtLMS4u
Dans l'espoir d'avoir suscité votre intérêt à participer à cet important rendez-vous, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°431/08-20 — Abidjan, le 13 août 2020

PROROGATION DU DELAI D'ENRÔLRMRNT ALA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

A L'ATTENTION :
- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises membres

Mesdames, Messieurs,

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
BP V 98 ABIDJAN
Tel : 20 30 90 20
Fax : (225) 20 21 35 87
Le Directeur Général

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 05 AOUT 2020

N° -0551/MEF/DGTCP/DA/SDCIA/IT/DC

LETTRE CIRCULAIRE

Destinataire : - Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux des Sociétés d'Assurances pratiquant la branche d'assurance maladie ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Directeurs Généraux, et Gérants des Sociétés de courtage d'Assurances pratiquant ayant la gestion de fonds maladie.

V/Réf. ……

Objet : Prorogation du délai d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Nombre de pièces jointes : 0

- Les deux (02) dernières notes diffusées aux adhérents.

La parole est à un membre qui fait de la RSE

L'histoire de PRUDENTIAL Plc s'articule autour de 8 dates majeures à travers plus de 170 ans tandis que celle du Groupe BENEFICIAL est un résultat de l'alchimie de produits d'assurance vie innovants et de l'excellence de la relation client portée par l'un des pères de l'assurance en Afrique, M. Allen Brown. Fort de leur différente histoire, ces deux acteurs majeurs de l'assurance, l'un mondial PRUDENTIAL Plc et l'autre pionnier de l'assurance vie en Afrique, BENEFICIAL Group, ont décidé de s'unir afin d'imposer et de proposer le meilleur de l'assurance dans le monde en créant le Groupe PRUDENTIAL BELIFE, membre de l'ASACI. C'est donc ce groupe qui a décidé d'être aux côtés de ses clients, du personnel soignant et des populations dans le cadre de ses actions RSE. Le publi reportage ci-après démontre l'engagement de ce groupe en faveur du bien être des populations.

PruB Cares4U

PUBLI-REPORTAGE

Lutte contre la COVID-19 :

Prudential Belife Insurance, aux côtés de ses clients, du personnel soignant et des populations.

Le 13 Mai 2020 dernier, la compagnie d'assurance Prudential Belife Insurance a procédé à la remise de 2000 couvertures d'assurance PruBCover+ aux agents de santé en 1ère ligne de la lutte contre le coronavirus.

Ce don évalué à 1 Milliard de Francs CFA d'indemnités décès et 300 Millions de francs CFA d'indemnités d'hospitalisation est réparti par agent comme suit :

- 5.000 F CFA/jour en indemnités hospitalisation sur une période maximale de 30 jours
- 500.000 F CFA en indemnités décès.

Aussi avec l'ONG AGIS, une campagne de soutien et d'appui technique aux populations s'est déroulée en Mai 2020 dans la ville d'Abidjan.

Ce sont environ un millier de personnes qui ont été bénéficiaires de cette campagne au travers de :

- Désinfection de marchés, gares routières...
- Don de spiromètre incitatif à bulles au CHU de Treichville
- Distribution de masques de protection, de gels hydroalcooliques et de dispositifs de lavage des mains (dans les universités , les gares etc...)
- Sensibilisation au respect des mesures barrières.

Une seconde étape de cette campagne est prévue à l'intérieur du pays (Daloa, Yamoussoukro et Bouaké) au cours du mois d'Août 2020.

Enfin Prudential Belife Insurance a renoncé aux exclusions pandémiques inscrites sur ses contrats et **couvre tous les sinistres liés à la COVID-19.**

20 31 14 70 • 65 05 63 09 • @PrudentialBelife

www.prubelife.com

Croire au meilleur, quoi qu'il arrive

PRUDENTIAL BELIFE INSURANCE

ÉDUCATION | RETRAITE | ÉPARGNE | FRAIS FUNÉRAIRES | BANCASSURANCE | SOLUTIONS CORPORATE

Bonnes pratiques

Les Actions du Secteur Privé Africain face à la COVID-19

Photo d'illustration

Alors que le coronavirus déstabilise un système sanitaire africain déjà très fragile, plusieurs acteurs privés se mobilisent pour surmonter cette crise.

La fragilité et la disparité des systèmes de santé africains rendent la situation particulièrement inquiétante. C'est le cas de la République Centrafricaine ou seulement trois respirateurs artificiels étaient disponibles début avril pour une population d'environ 5 millions d'habitants.

Pour contrer cette crise hors norme dont les impacts économiques et sociaux sur les populations africaines les plus fragiles s'annoncent considérablement, les acteurs du secteur privé se mobilisent pour faire des dons en soutien de la lutte contre la pandémie.

Ce sont en particulier les start-up, orientées sur la santé connectée pour compenser « le manque de personnel soignant et d'infrastructures de santé ».

Cette dynamique contribue à faire émerger dans plusieurs pays du continent des innovations locales, conçues par les Africains pour l'Afrique.

Sur le Continent Africain, d'autres initiatives portées par le privé, au lieu de distribuer des chèques dans un environnement de corruption où l'efficacité de l'action est douteuse, mettent en place des systèmes qui relient patients et monde médical.

C'est le cas du Secteur Privé Ghanéen qui a fait don d'un hôpital de classe internationale de 100 places spécial covid. 536 artisans et entrepreneurs volontaires (incluant des militaires) ont travaillé 24h/24 sur 3 mois pour un coût de plus de 7,5 millions $ (+ 4,3 milliards XOF).

Aussi, la Start-up mPharma, soutenue par le Fonds D'impact Novastar II qui opère au Nigéria, au Ghana et en Zambie vient de présenter un équipement mobile de dépistage Covid-19 à l'Institut Noguchi pour la recherche médicale de l'Université du Ghana.

Au Maroc, c'est le groupe ODM qui regroupe plusieurs cliniques et centres de diagnostic spécialisés en oncologie qui s'est mobilisé dès le début de la pandémie en fournissant plusieurs respirateurs et moniteurs à l'hôpital de Sidi Moumen à Casablanca.

La puissance d'une nation se construit jour après jour, par des choix réfléchis et non émotionnels dont les conséquences ne seront visibles que dans 40 ans et non rattrapable en une nuit.

La **CGECI** vous accompagne face au **COVID-19**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page
cgeci.com/coronavirus

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Entreprises Citoyennes

Les Entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. Nous vous proposons un dix-huitième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par les Entreprises et Organisations suivantes : **La Communauté Portuaire, le Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire, le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), le Groupe CGM CMA, l'Agence Adventiste de Développement et d'Aide Humanitaire (ADRA) et La Mine d'or de Bonikro.**

La Communauté Portuaire a fait un don de 50 479 500 FCFA en vivres et 227 828 000 FCFA en non vivre, soit un total de 278 307 530 FCFA reparti entre plusieurs Ministères et l'Institut Pasteur d'Abidjan

Le Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire offre 33 millions de FCFA en matériels sanitaires au gouvernement

Le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) a offert, le lundi 10 août 2020, des vivres et fournitures sanitaires aux populations du Haut-Sassandra

Le Groupe CGM CMA fait don de 150.000 masques au Gouvernement ivoirien

L'Agence Adventiste de Développement et d'Aide Humanitaire (ADRA) offre 92 millions FCFA d'équipements médicaux au Gouvernement

La Mine d'or de Bonikro, filiale de la société minière Afrique Gold, dans la sous-préfecture de Hiré, a livré, le mardi 11 août 2020, des vivres et non vivres aux populations

CGECI
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE

"Le Patronat Ivoirien"

27 Groupements et Associations

+ de 3500 Entreprises

+ de 18 000 Milliards de chiffre d'affaires

+ de 300 000 emplois

+ de 80% de contribution aux recettes de l'Etat

AGRO-INDUSTRIE/ALIMENTAIRE

FINANCE & SERVICES

INDUSTRIE & ENERGIE

CONSEIL & FORMATION

BTP

TÉLÉCOMS & TICs

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CGECI

ANESPLACI
Association Nationale des Etablissements Scolaires Prives Laics de Côte d'Ivoire
Président
Guy Landry DIETY
Tél.: 22 52 46 73

APBEFCI
Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
Président
Daouda COULIBALY
Tél.: 20 32 20 08 / 20 32 68 42

APCI
Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire
Président
Diakité Coty IBRAHIM
Tél.: 20 21 42 43

APEX-CI
Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
Directeur Général
Guy M'BENGUE
Tél.: 20 30 25 30

APCCI
Association des Producteurs de Ciments de Côte d'ivoire
Président
Xavier SAINT-MARTIN-TILLE
tél.: 21 24 62 00

ASA-CI
Association des Sociétés d'Assurance en Côte d'Ivoire
Président
Saliou BAKAYOKO
Tél.: 22 48 81 12 / 27

CCIFCI
Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis LEGRAS
Tél.: 21 25 82 06

CCIL-CI
Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise de Côte d'Ivoire
Président
Joseph KHOURY
Tél.: 21 26 22 12

Chambre des Notaires de Côte d'Ivoire
Présidente
Me Yolande FOLDAH-KOUASSI
Tél.: 20 32 11 47

FEDERMAR
Fédération Maritime de Côte d'Ivoire
Président
Vallasiné DIARRASSOUBA
tél.: 21 22 08 06

FENAPEPS-CI
Federation Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire
Président
Edy KOULA
Tél.: 22 41 34 54

FENEPLACI
Fédération Nationale des Etablissements du Privé Laïc de Côte d'Ivoire
Président
FOFANA BANGALI
Tél.: 22 41 49 96 - 08 05 65 65

FNISCI
Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire
Président
Joseph-Désiré BILEY
Tél.: 20 31 90 70

GEPEX
Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao
Président par intérim & Directrice Exécutive
Françoise Mariame BEDIE
Tél.: 20 32 17 70

GIBTP
Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics
Président
Philippe EPONON
Tél.: 22 43 77 91

GIPAME
Groupement interprofessionnel automobiles, matériels et équipementiers)
Président
Abdul Hussein BEDYOUN
Tél.: 21 75 03 41

GNI
Groupement des Négociants Internationaux
Président
Malick TOHE
Tél.: 21 35 63 26

GOTIC
Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire
Président
Patrick M'BENGUE
Tél.: 22 52 64 74

GPP
Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole
Président
Amadou TOURE
Tél.: 20 33 32 57 / 20 33 32 58

MPME
Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises
Président
Joseph AMISSAH
Tél.: 21 24 00 70

OBAMCI
Organisation des Producteurs Exportateurs de Bananes, d'Ananas, de Mangues et d'Autres Fruits d'Exportation de Côte d'Ivoire
Président
Jean Marie KAKOU GERVAIS
Tél.: 20 33 19 81

OCAB
Organisation centrale des producteurs-exportateurs d'ananas et de bananes
Président
ELLOH VOSSO
Tél.: 20 25 18 72

UGECI
Union des Grandes Entreprises industrielles de Côte d'Ivoire
Président
Jean-Louis MENUDIER
Tél.: 20 21 04 82

UNEMAF
Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire
Président
Tizié YORO Bi
Tél.: 22 44 44 80

UNIFBACI
Union Nationale des Industriels et Fabricants de Boissons Alcoolisées de Côte d'Ivoire
Président
Dominique GALLI
Tél.: 21 35 55 53

UNETEL
Union Nationale des Entreprises de Télécommunications
Président
Ahmed CISSE
Tél.: 20 21 60 43

UPESUP
Union Patronale de l'Enseignement Supérieur Privé
Président
Dr Elete AKA
Tél.: 22 42 90 65

Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | République de Côte d'Ivoire | Abidjan Plateau «La Maison de l'Entreprise», angle du boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin | 01 BP 8666 Abidjan 01 Tél.: +225 20 330 200 | Fax : +225 20 22 28 25 | cgeci@cgeci.ci - www.cgeci.com